



© R. Field

Les peaux de raies dans l'industrie horlogère

Les raies sont des poissons élégants qui « volent » dans nos océans et attirent les plongeurs sous-marins par milliers. Mais de plus en plus, on « porte » aussi de la raie: sous forme de bracelets de montre, de sacs de luxe ou de chaussures.

La raie est déjà très touchée par la surpêche et par la mer toujours plus polluée – le prélèvement supplémentaire pour la fabrication de cuir met ce poisson en danger d'extinction.

Les raies comptent parmi les espèces les plus menacées d'Europe ; malgré cela, elles ne sont pas protégées. Vu que leur pêche n'est pas contrôlée, leur nombre diminue drastiquement.

Une grande partie des peaux des raies est utilisée par l'industrie horlogère. Cette dernière pourrait alors exiger des mesures concrètes afin de garantir la survie de cette espèce ; par exemple par des moyens de contrôle afin d'assurer une exploitation durable.

Soutenu par l'Office vétérinaire fédéral OVF, Suisse, autorité de gestion CITES Suisse
Pour tous renseignements: monica.biondo@bluewin.ch

© 2007 M. Biondo

Les raies sont des poissons extraordinaires

Les raies appartiennent, avec les requins, à la famille des poissons cartilagineux. Leur squelette ne possède pas d'os - comme celui de l'homme - mais du cartilage. La plupart des espèces de raies vivent en mer, mais on en trouve également quelques-unes dans les rivières. Elles se nourrissent de petits animaux et ne sont pas dangereuses pour l'homme. Seules les « pastenagues » ont une épine venimeuse à la queue, qu'elles utilisent en cas de danger.

Raies et requins ont une croissance lente et une maturité tardive. De plus, leur période de gestation est longue et ils n'ont que très peu de descendants. A cause de leur cycle de vie, ils réagissent très sensiblement à

la surpêche et leur survie est menacée. Le nombre de poissons cartilagineux pouvant être pêché durablement est donc inférieur à celui des poissons osseux. Ces derniers vivent souvent en de grands bancs. Leur cycle de vie est très rapide et comporte un grand nombre de descendants. Malgré tout, même ces espèces ont été décimées par la surpêche.

Autrefois, les raies étaient pêchées involontairement. Mais aujourd'hui, on pêche toujours plus d'espèces de raies pour produire du cuir.



© R. Field

Raie léopard (*Aetobatus narinari*)

Liste rouge 2006: potentiellement menacée

Liste rouge 2000: données insuffisantes

Une grande raie, spécialement appréciée des plongeurs sous-marins. Les Raies léopard vivent dans les eaux chaudes du Pacifique indien jusqu'à l'Atlantique Est et Ouest. Suite à une pêche excessive, leur effectif est en forte diminution. Leur peau est aujourd'hui très prisée par l'industrie du cuir.

Petite Raie manta (*Mobula mobular*)

Liste rouge 2006: en danger

Liste rouge 2000: vulnérable

Cette espèce est spécialement vulnérable, puisqu'elle est peu répandue (Méditerranée et Mer noire) et qu'elle n'a qu'un faible taux de reproduction. Elle est souvent victime accidentelle de la pêche industrielle. Des peaux des Manta sont actuellement proposées sur Internet.



© T. Zuberbühler

La liste rouge

Le fait que la plupart des espèces de raies ne se trouve pas sur la liste rouge des espèces menacées ne signifie pas que leur exploitation n'est pas problématique. Seules les espèces faisant l'objet d'un recensement figurent sur la liste rouge. Seulement 202 des environ 600 espèces de raies connues ont été évaluées jusqu'à ce jour. L'évaluation des 400 autres espèces fait encore défaut, mais il est fort probable qu'elles soient menacées ou même en voie de disparition. De plus, le fait d'être répertorié sur une liste rouge ne garantit pas une protection systématique : ce n'est qu'un premier pas en direction d'une protection. La liste rouge est établie tous les deux ans par l'Union internationale pour la conservation de la nature UICN (The World Conservation Union) www.redlist.org.

CITES – Convention on International Trade in Endangered Species

Il faut des lois nationales ou des conventions internationales comme la CITES pour réglementer un statut de protection. Si la CITES reconnaît que la commercialisation internationale d'une espèce la met en danger, elle la place sous surveillance ou en interdit le commerce. Aucun plan de gestion ou de réglementation de la pêche n'existe pour les raies.

Le groupe de travail sur les poissons cartilagineux de la CITES recommande de prendre des mesures, afin d'exiger des statistiques sur la pêche, vu que les conventions facultatives de protection des poissons cartilagineux ne donnent pas satisfaction. L'Union Européenne veut instaurer des mesures plus strictes pour assurer leur protection. Cela signifie pour l'industrie horlogère que le commerce des peaux de raies nécessitera peut-être bientôt des papiers pour l'importation et l'exportation.

Marine Stewardship Council MSC

Pour une utilisation respectueuse des animaux de la mer.

Afin de protéger les raies de la surpêche et du danger d'extinction, il faut prévoir des mesures de protection. Le Marine Stewardship Council MSC assure l'exploitation durable des poissons. Cela garantit leur survie et permet ainsi un commerce durable.

Par les mesures suivantes, vous pourrez contribuer à la protection des raies:

Renoncez à l'utilisation de peaux de raies qui ne proviennent pas d'une pêche durable.

Engagez-vous à ce que les peaux de raies proviennent d'une pêche certifiée MSC¹ – www.msc.org.



Détail d'une peau de raie

© M. Biondo

¹ Il n'existe encore pas de pêche de raies certifiée MSC.



© P. Kay

Flotte (*Dipturus batis*)

Liste rouge 2006: menacée d'extinction

Liste rouge 2000: en danger

La flotte est la plus grande raie peuplant les eaux européennes. Elle était autrefois très répandue. A cause de la surpêche, elle a aujourd'hui disparu de la Méditerranée et de l'Atlantique du Nord-Est. Jusqu'à ses œufs sont pêchés : leur taille fait qu'ils restent pris dans les filets.